

MAIRIE DE
BAGNOLET



Appel à candidatures

Ferme urbaine du 115 rue Robespierre

Dans le cadre de la valorisation d'un élément de son patrimoine industriel (l'Huilerie Monin et Brunner, 1880), la Ville de Bagnolet construit un projet multipartenarial dont l'ambition est de capitaliser les savoir-faire collectifs, de conjuguer les visions, de mobiliser les énergies et de réunir les moyens pour bâtir un lieu novateur intégrant l'ensemble des valeurs du développement durable. Ce nouveau lieu se donne l'objectif de répondre aux attentes et aux besoins des Bagnoletais dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture urbaine (espace de permaculture de 800m²), de la formation (école-hôtel Solar en partenariat avec le GRETA), de la consommation responsable et de l'économie sociale et solidaire (restaurant associatif ou entreprise d'insertion et atelier de réemploi), et de la création culturelle et artistique.

Afin de s'assurer d'une gestion intégrée et efficace du lieu, il sera défini conjointement entre la municipalité et l'ensemble des acteurs associatifs et professionnels, qui feront vivre le 115 Robespierre, les modalités de gouvernance du site.

Article 1- L'OBJET

Sur la parcelle se trouve un espace de plus de 800m² actuellement en friche et disposant de quelques arbres fruitiers. Ce projet s'intègre dans une approche multidimensionnelle et multifonctionnelle : rapporter en ville des fonctionnalités écologiques, recréer du lien social, être une plateforme exemplaire et pédagogique en matière d'économie circulaire.

Ce sera donc un lieu ressources en terme de :

- Pédagogie : montrer ce qui est possible, présenter des perspectives nouvelles et montrer concrètement des solutions ;
- Eco-citoyenneté : travail avec les habitants, les écoles et les centres de loisirs de la Ville autour du développement durable ;
- Biodiversité : refaire une place à la biodiversité en ville avec tous les avantages que l'on connaît sur le cadre de vie ;

- Ecologie : régulation du climat, traitement des eaux, fixation des polluants, production alimentaire, recyclage des déchets qui sont transformés en ressources dans un esprit d'économie circulaire.

Les candidats pour la gestion de ce jardin devront proposer un projet répondant aux ambitions que la Ville a pour cet espace, à savoir : une agriculture biologique intégrée dans son territoire dont la production pourra alimenter en partie le restaurant prévu sur le site du 115 et éventuellement l'épicerie solidaire, être un lieu ressources pour les personnes en recherche de savoir et d'expertise

Article 2 - NATURE DU PROJET

La ferme urbaine présentera la spécificité de travailler dans un esprit de permaculture et si possible de fournir une production d'espèces "locales" mettant ainsi en valeur la notion de patrimoine végétal.

En s'inscrivant dans une logique d'économie sociale et solidaire les produits issus de l'exploitation de la parcelle pourront être vendus tout ou partie au restaurant et à l'épicerie sociale et solidaire présents sur le site du 115 Robespierre.

Dans un souci du respect des cycles de vie biologique, cet espace agricole accueillera un site de compostage qui récupérera à la fois les déchets de jardinage, de cuisine du restaurant, et pourra avoir le statut de compostage collectif dans le quartier. La gestion de la plateforme de compostage incombera aux futurs gestionnaires de la ferme urbaine en partenariat avec Est Ensemble, qui via sa compétence déchets mettra à disposition les composteurs et proposera des formations au compostage à l'ensemble des personnes concernées et intéressés par les activités du 115 Robespierre.

Article 3 – CONDITIONS D'ACCES DES PORTEURS DE PROJET

Les structures éligibles pourront être :

- une association loi « 1901 » ;
- une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Article 4 – PARTENARIAT VILLE-FERME URBAINE

Une convention d'occupation de l'espace publique sera passée entre le candidat lauréat et la ville de Bagnolet sur la période (2017-2019). Il reste à définir si cela se fera à titre gracieux ou pas.

Le candidat retenu pourra rechercher des moyens complémentaires de financement.

ARTICLE 5 – DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier doit être composé des éléments suivants :

- Un court descriptif de l'activité du porteur de projet ;

- Les documents attestant de sa domiciliation, sa raison sociale et une attestation sur l'honneur justifiant de sa situation au plan fiscal et social ;
- Une note présentant le projet social et éducatif;
- Une estimation budgétaire prévisionnelle détaillée indiquant le coût du projet et le plan de financement.

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES

Tous les dossiers jugés recevables seront examinés par un comité de sélection composé d'élus de la Ville et de représentants des services municipaux. Ce comité pourra, éventuellement, auditionner les candidats.

ARTICLE 7 : CALENDRIER

Cet appel à candidatures est mis en œuvre pour la première phase du projet de co-construction et lancement du projet (2017-2019).

ARTICLE 8 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de la direction de l'Environnement de la Ville de Bagnolet.

ARTICLE 10 : DROITS D'UTILISATION LIES A LA PUBLICATION DES RESULTATS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à candidatures, et liées à l'attribution des financements, seront traitées conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978.

Tous les candidats disposeront en application de la loi précitée d'un droit d'accès et de rectifications aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification à ces informations doit être envoyée à l'adresse suivante : Mairie de Bagnolet - Place Salvador Allende - 93170 Bagnolet.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 janvier 2017 à minuit

**Mairie de Bagnolet
Direction de l'Environnement
Place Salvador Allende
BP 35
93170 Bagnolet**